

AMEN PREMIERE SICAV
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008

RAPPORT GENERAL

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société AMEN PREMIERE SICAV comprenant le bilan au 31 décembre 2008, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La Direction Générale est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers et ce conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999 portant promulgation des normes comptables relatives aux OPCVM.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut donnent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière de la société AMEN PREMIERE SICAV arrêtée au 31 décembre 2008 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

(i) Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, Les emplois en actions OPCVM représentent 5,17% de l'actif au 31 Décembre 2008, dépassant ainsi la limite de 5% prévue par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

(ii) En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans le rapport d'activité sur les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2008.

(iii) Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures du système de contrôle interne de la société pouvant affecter son efficacité.

Jelil BOURAOUI

Tunis, le 26 Février 2008

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2008

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des articles 200 et 205 du Code des Sociétés Commerciales.

Au cours de nos investigations, nous n'avons pas relevé de transactions entrant dans le cadre des articles précités.

Jelil BOURAOUI

Tunis, le 26 Février 2008

Bilan arrêté au 31 décembre 2008
(En Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2008	31/12/2007
ACTIFS			
Portefeuille-titres	3.1	<u>169 640 272</u>	<u>166 525 526</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		13 160 333	13 128 393
Obligations et valeurs assimilées		156 479 939	153 397 133
Placements monétaires et disponibilités		<u>85 059 096</u>	<u>96 299 485</u>
Placements monétaires	3.2	36 416 239	44 522 800
Disponibilités	3.3	48 642 857	51 776 685
TOTAL ACTIFS		<u>254 699 368</u>	<u>262 825 011</u>
PASSIFS			
Opérateurs créditeurs		134 456	115 475
Créditeurs divers		<15 362>	25 712
TOTAL PASSIFS		<u>119 094</u>	<u>141 187</u>
Capital	3.4	<u>244 325 520</u>	<u>252 472 689</u>
Sommes distribuables	3.5	<u>10 254 754</u>	<u>10 211 135</u>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		145	1 586
Sommes distribuables de l'exercice en cours		10 254 609	10 209 549
ACTIF NET		<u>254 580 274</u>	<u>262 683 824</u>
TOTAL PASSIFS ET ACTIF NET		<u>254 699 368</u>	<u>262 825 011</u>

AMEN PREMIERE SICAV

Etat de résultat

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Note	Exercice clos le 31/12/2008	Exercice clos le 31/12/2007
Revenus du portefeuille-titres	3.1	8 845 982	7 729 981
Revenus des placements monétaires	3.2	3 961 392	4 655 270
Total des revenus de placements		12 807 374	12 385 251
Charges de gestion des placements	3.6	<1 847 104>	<1 732 746>
Revenus Nets des placements		10 960 270	10 652 505
Autres charges	3.7	<303 340>	<291 387>
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 656 930	10 361 118

Régularisation du résultat d'exploitation	<402 321>	<151 569>
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	10 254 609	10 209 549
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	402 321	151 569
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	31 940	<1 021 065>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	3 660	907 135
Frais de négociation	<5 853>	<8 894>
Résultat non distribuable	29 747	<122 824>
RESULTAT NET DE LA PERIODE	10 686 677	10 238 294

AMEN PREMIERE SICAV
Etat de variation de l'actif net
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Exercice clos le 31/12/2008	Exercice clos le 31/12/2007
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	10 686 677	10 238 294
Résultat d'exploitation	10 656 930	10 361 118
Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres	31 940	<1 021 065>
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres	3 660	907 135
Frais de négociation de titres	<5 853>	<8 894>
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<10 065 448>	<9 772 363>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<8 724 778>	12 892 847
Souscriptions		
- Capital	354 144 365	262 090 537
- Régularisation des sommes non distribuables	<219 257>	28 094
- Régularisation des sommes distribuables	9 946 241	7 276 035
Rachats		
- Capital	<362 317 058>	<249 170 690>
- Régularisation des sommes non distribuables	215 034	<20 556>
- Régularisation des sommes distribuables	<10 494 103>	<7 310 573>
VARIATION DE L'ACTIF NET	<8 103 549>	13 358 778
ACTIF NET		
En début de période	262 683 823	249 325 045
En fin de période	254 580 274	262 683 823
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de période	2 506 379	2 378 178
En fin de période	2 425 246	2 506 379
VALEUR LIQUIDATIVE	104,970	104,806
TAUX DE RENDEMENT	4,05%	3,87%

AMEN PREMIERE SICAV

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ANNUELS ARRETES AU 31-12-2008

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

AMEN PREMIERE SICAV est une SICAV obligataire. Les états financiers arrêtés au 31-12-2008 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille- titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-2008 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :**

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2008 d'obligations, d'actions et valeurs assimilées et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	(1)	13 160 333
Obligations	(2)	54 626 475
Bons de trésor assimilable	(3)	101 853 464
Total		169 640 272

Le détail de ces valeurs est présenté ci après :

(1)Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 31-12-08	% Actif Net
FCP CAPITAL GARANTIE	400	400 000	420 483	0,17
Actions SICAV (AMEN TRESOR)	120 907	12 473 676	12 739 850	5,00
Total		12 873 676	13 160 333	5,17

(2)Obligations :

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 31-12-08	% Actif Net
AB 2001	160 500	6 420 000	6 653 046	2,61
AB 2006	10 000	900 000	941 560	0,37
AB 2008 TA	25 000	2 500 000	2 580 140	1,01
AB 2008 TB	15 000	1 500 000	1 551 780	0,61
AFRICA 2003	7 000	280 000	284 922	0,11
AIL 2005	4 000	160 000	163 168	0,06
AIL 2007	5 000	400 000	400 904	0,16
AMEN LEASE 2001 B	28 500	855 000	873 149	0,34
E.O.AL 2002-1	30 000	480 000	486 154	0,19
ATB 2007/1	20 000	1 900 000	1 964 336	0,77
ATL 2006/1	30 000	3 000 000	3 085 488	1,21
ATL 2007/1	10 000	800 000	814 016	0,32

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 31-12-08	% Actif Net
ATL 2008/1	4 800	480 000	494 772	0,19
ATL 2003/1	15 000	300 000	314 208	0,12
ATL 2004/1	10 000	200 000	204 384	0,08
ATL 2004/2	5 000	200 000	208 468	0,08
ATTIJARI08A	30 000	3 000 000	3 000 456	1,18
BATAM 2001	20 000	2 000 000	(i) -	0,00
BH 2007	20 000	2 000 000	2 007 072	0,79
BH 2008	20 000	2 000 000	2 068 432	0,81
BIAT 2002	23 000	460 000	461 454	0,18
BTEI 2004	20 000	1 200 000	1 232 480	0,48
BTKD 2006	10 000	600 000	601 152	0,24
CIL 2002/3	12 000	480 000	501 773	0,20
CIL 2004/1	15 000	900 000	912 840	0,36
CIL 2004/2	15 000	600 000	625 404	0,25
CIL 2005/1	10 000	800 000	809 696	0,32
CIL 2007/1	15 000	1 500 000	1 575 864	0,62
CIL 2007/2	15 000	1 500 000	1 566 924	0,62
CIL 2002/2	10 000	200 000	203 520	0,08
CIL 2003/1	15 000	600 000	606 720	0,24
EL MAZRAA 2001	10 000	200 000	211 280	0,08
GL 2003-1	40 000	1 600 000	1 640 768	0,64
EL MOURADI 2002 B	10 000	200 000	204 112	0,08
MOURADI PALACE 05 A	6 000	600 000	616 411	0,24
EL MOURADI SKANES BEACH 2003 B	6 000	360 000	371 726	0,15
MEUBLATEX 2001 B	20 000	400 000	407 424	0,16
MEUBLATEX 2001 A	10 000	200 000	203 712	0,08
PANOBOIS 2001 B	5 000	100 000	103 536	0,04
PANOBOIS 2007	4 000	400 000	415 158	0,16
SELIMA CLUB 2002 B	5 000	200 000	206 476	0,08
SIHM 2008 A	8 000	800 000	812 454	0,32
SIHM 2008 B	2 000	200 000	203 114	0,08
SOTUVER 2002	10 000	1 000 000	1 050 077	0,41
STM 2007 C	2 000	200 000	202 906	0,08
STM 2007 D	8 000	800 000	811 622	0,32
STM 2007 E	3 000	300 000	304 358	0,12
TUNISIE LEASING 2005-1 TMM+1,25%	10 000	400 000	403 792	0,16
TUNISIE LEASING 2007-1	15 000	1 200 000	1 200 852	0,47
TUNISIE LEASING 2003-1	10 000	200 000	210 904	0,08
TUNISIE LEASING 2005-1	5 000	200 000	201 996	0,08
TUNISIE LEASING 2006-1	8 000	480 000	483 213	0,19
TUNISIE LEASING 2007-2	15 000	1 500 000	1 572 240	0,62
TUNISIE LEASING 2008-1	10 000	1 000 000	1 026 360	0,40
TUNISIE LEASING 2008-2	5 000	500 000	502 492	0,20
TUNISIE LEASING 2008-3	4 700	470 000	472 410	0,19
TOUTA 2002 B	2 000	40 000	40 651	0,02
UNIFACTOR 2008	10 000	1 000 000	1 041 744	0,41
UNIFACTOR 2006	5 000	300 000	301 368	0,12
UNIFACTOR 2005-1 TB	5 000	200 000	203 476	0,08
UNIFACTOR 2005-1 TC	15 000	600 000	610 428	0,24
UTL 2004	7 000	560 000	583 716	0,23
UTL 2005-1	10 000	800 000	811 417	0,32
Total		55 225 000	54 626 475	21,46

(i) L'encours BATAM (société en règlement judiciaire) d'AMEN PREMIERE SICAV de 2 000 000 DT est provisionné en totalité après des décotes compensées par des plus values réalisées sur BTA.

Par ailleurs, l'échéance du 15-12-2005 n'a été honorée ni en capital ni en intérêt. A cet égard, le CMF a recommandé aux gestionnaires de traiter ce problème avec la vigilance professionnelle requise et de se conformer aux exigences de la réalité économique pour la valorisation des emprunts BATAM.

Faute d'accord de la place, il a été constaté une décote de l'encours global de 100 % en plus de l'arrêt de la constatation des intérêts.

(3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 31-12-08	% Actif Net
BTA090215	16 800	17 520 059	18 479 342	7,26
BTA090522	5 000	5 010 000	5 232 691	2,06
BTA090714	7 500	8 175 972	8 414 657	3,30
BTA110410	15 200	15 200 000	15 940 405	6,26
BTA110717	7 000	6 934 375	7 114 572	2,79
BTA111013	200	197 920	200 113	0,08
BTA140414	36 913	38 610 998	40 200 784	15,79
BTA150312	6 000	6 040 500	6 270 900	2,46
Total		97 689 824	101 853 464	40,01

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01-01-08 au 31-12-08	Période Du 01-01-07 au 31-12-07
Revenus des obligations	2 884 622	2 668 196
Dividendes	516 998	136 810
Revenus des BTNB et BTA	5 444 362	4 924 975
Total	8 845 982	7 729 981

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2008 à 36 416 239 DT et s'analyse comme suit :

Desig	Date souscription	Date échéance	Montant	Avaliseur	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% Actif Net
CD	18/12/08	18/12/10	25 000 000	BANQUE DE TUNISIE	-	25 000 000	25 044 722	9,84
BIT	31/12/08	10/01/09	5 000 000	AMEN BANK	104 894	4 895 106	4 895 595	1,92
BIT	22/06/08	17/06/09	1 500 000	T.FACTORING	68 992	1 431 008	1 466 978	0,58
CD	18/12/08	18/12/10	5 000 000	AMEN BANK	-	5 000 000	5 008 944	1,97
Total						36 326 114	36 416 239	16,22

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-01-08 au 31-12-08	Période du 01-01-07 au 31-12-07
Placements en compte courant à terme	1 991 761	2665415

	151 901	114058
Billets de trésorerie		
	1 643 230	1751601
Certificats de dépôt		
Compte rémunéré	174 500	124196
Total :	3 961 392	4 655 270

3.3 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2008 à 48 642 857 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Placements en compte courant à terme	46 000 000	(i) 48 040 783	18,87
Liquidités et équivalents de liquidités	—	602 074	0,24
Total	46 000 000	48 642 857	19,11

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Montant en dinars	Taux Brut
PLACT190409	AMEN BANK	5 398 992	5,86%
PLACT190409A	AMEN BANK	5 398 992	5,86%
PLACT141109	AMEN BANK	18 936 590	5,75%
PLACT040410	AMEN BANK	5 170 801	5,73%
PLACT181210	AMEN BANK	5 008 699	5,67%
PLACT270810	AMEN BANK	8 126 709	5,69%
Total		48 040 783	

3.4 Capital

Le capital se détaille comme suit :

Capital social en début de période	252 472 689
Souscriptions	354 144 365
Rachats	<362 317 058 >
Frais de négociation	<5 853 >
VDE sur emprunts sociétés	< 2 000 000 >
	286
VDE sur titres OPCVM	657
Plus ou moins value réalisée sur emprunts Etat	3 660
Plus ou moins value reportée sur emprunts sociétés	2 000 000
Plus ou moins value reportée sur titres OPCVM	< 254 717 >
Régul sommes non distribuables (souscriptions)	<219 257 >
Régul sommes non distribuables (rachat)	215 034
Total	244 325 520

La variation de l'Actif Net de la période allant du 01/01/2008 au 31/12/2008 s'élève à (8 103 549) DT.

Le nombre de titres d'Amen Première au 31/12/2008 est de 2 425 246 contre 2 506 379 au 31/12/2007.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-07	2 853
Nombre d'actionnaires entrants	272
Nombre d'actionnaires sortants	<615>
Nombre d'actionnaires au 31-12-08	2 510

3.5 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/12/2008 s'élèvent à 10 254 754 DT contre 10 211 135 DT au 31/12/2007 et se détaillent comme suit :

Exercice clos le 31-12-08	Exercice clos le 31-12-07
------------------------------	------------------------------

<i>Sommes distribuables exercices antérieurs</i>	146	1 586
<i>Résultat d'exploitation</i>	10 656 930	10 361 118
<i>Régularisation du résultat d'exploitation</i>	<402 322>	<151 569>
Total :	<u>10 254 754</u>	<u>10 211 135</u>

3.6- Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues entre AMEN PREMIERE, AMEN BANK et AMEN INVEST.

3.7- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires figure aussi au niveau de cette rubrique.

2009 AS 1087